



# Escort Rally Special

15 & 16 septembre 2018

Rally-sprint exclusivement réservé aux Escort MK1 et MK2 +  
quelques modèles d'Escort exceptionnels.

PH, PH S/R et Demo.

**Club organisateur :** Hainaut Motor Club

**N° d'entreprise :** 820.136.087

**Epreuve :** Escort Rally Special

**Visa ASAF n° :** 054

**Date :** 15 & 16 septembre 2018

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

Salle "Couvin.com" Place du Général Piron, 6 à 5660 COUVIN.

## Règlement particulier

### Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO

La Division « HISTO- DEMO » des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division « HISTO - DEMO » n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division « HISTO - DEMO » doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

**Avertissement :** Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

### Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers l'ES ou pour revenir au PC de l'épreuve après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation.

Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

### Temps maximum

En vertu de l'art. 26.11.6.10 du RPR, les participants de la Division Histo-Démo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité, une épreuve de rallye de type B ou B-Short ou de Rallye Sprint, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres Divisions.

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, **+ de 15 min. par secteur, + de 30 min. par section ou sur l'ensemble déjà parcouru, de l'épreuve**), les ES deviendront successivement inaccessibles pour eux.

**Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.**

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant **l'itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur.

Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

**Rappel :** L'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.

### Co-équipiers

Comme dans les autres Divisions, le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division « Histo-Démo » **DOIT être âgé de 18 ans au minimum. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés, ne pourra intégrer l'avoiture, à aucun moment de la manifestation.

## Admission des voitures (Voir Art. 27.5.1 du RPR)

**a) Seul**, un modèle de voiture, parmi celles autorisées à participer à l'événement, entré en production ou homologué **avant le 31 décembre 1992 à minuit**, est admissible.

Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même "body"**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit antérieure au 31 décembre 1992, à minuit.

**Dans ce cas, la cylindrée des voitures ne sera pas limitée.**

**b)** Des voitures répondant à ces critères, mais équipées de **culasse et/ou de moteur de substitution**, même non implantés avant le 31 décembre 1992, pourront aussi être admises au départ, pour autant que ces éléments soient de la **même marque** que la voiture ou que celle du moteur/culasse dont elle était équipée d'origine (Voir aussi, **c**) ci-dessous).

**L'élaboration sécuritaire** imposée par les modifications apportées, devra, dans ce cas, être à la hauteur des performances majorées.

**En cas de moteur et/ou culasse de substitution, la cylindrée ne pourra excéder, 3500 cc** (quel que soit le nombre de soupapes) après application de l'éventuel coefficient de suralimentation (Diamètres maximaux des brides d'admission : **34mm**, "Essence" ; **37mm**, Diesel).

**c)** Des voitures équipées d'un moteur et/ou d'une culasse d'une **autre marque** que celle de la voiture ou de celle du moteur/culasse l'équipant à l'origine, seront également admises à participer, pour autant qu'elles aient obtenu une **homologation**, dans cette configuration, de la part de la **FIA ou de l'une de ses ASN**.

Ces voitures (moteur et/ou culasse d'une autre marque), ne seront admises au départ que pour autant qu'elles soient, en tous points, conformes à cette fiche d'homologation.

De plus, malgré la présentation de cette fiche d'homologation et de ce qu'elle peut comporter, les cylindrées de telles voitures resteront limitées à **3500cc** (après application éventuelle du coefficient de suralimentation). De même, quel que soit le diamètre maximal de la bride du système d'admission mentionné sur cette fiche d'homologation, il ne pourra excéder **34mm**, pour un moteur "essence" ou **37mm** pour un moteur Diesel.

**d)** Des **contrôles de cylindrée** et de **brides** pourront être effectués lors des épreuves. La couverture en assurances n'étant pas acquise aux voitures non qualifiables, une amende automatique de **500 €** prévue à l'Art. 8.5 du RSG, sera automatiquement de mise en cas de non-conformité et toute participation ultérieure sera refusée au concurrent dans l'attente de son paiement.

**e)** D'autre part (sauf si une homologation établie par la FIA ou par l'une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration, une voiture ne pourra être équipée d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également. Il en va de même pour, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices).

**f)** La présente réglementation sera de stricte application ; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de **250 €**, pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateurs (voir art. 1.7.7. – 8<sup>e</sup> tiret du RSG).

**Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'événement, après examen et décision du Conseil d'Administration et ce, même dans le cas où la voiture, qui n'avait pas été reprise dans la liste dont question à l'Art. 27.5.2 ci-dessous, avait été acceptée par les Commissaires Techniques dépêchés sur place ou si les renseignements fournis étaient incomplets, incorrects ou fallacieux.**

## Normes techniques

Seules, en principe, les voitures "**conduites intérieures**" sont autorisées à participer ; les voitures du type "**cabriolet/roadster**" ne seront admises au départ que capote ou toit fermé ou si elles sont munies d'un arceau "**6 points**" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques (cf. : clôtures) dans l'habitacle.

Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadster, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/ôtée).

Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation est intervenue, au plus tard, le **31/12/1961**.

**Aucun passeport technique** ni aucune fiche d'identité ne devront être produits.

La voiture, même si elle est immatriculée à l'étranger, doit être en conformité avec les impositions légales, tant au niveau des **documents** et des **équipements de sécurité** qu'au niveau du **bruit** en vigueur en Belgique.

**L'arceau de sécurité** (voir Ch. VI, art. 4.2 du Règlement Technique Général) n'est pas obligatoire mais, **fortement recommandé**. (Voir Art. 27.5.6, ci-dessus).

Le **pare-brise** en verre feuilleté n'est pas obligatoire mais, conseillé.

Les **ceintures de sécurité** sont obligatoires si elles sont reprises à l'éventuel P.V.A. de la voiture présentée. Si c'est le cas, elles seront bouclées durant toute la durée de l'épreuve (liaisons et ES).

Les **harnais et les sièges baquets** ne sont pas obligatoires mais si la voiture en est pourvue, ils ne pourront présenter une éventuelle **date de péremption dépassée**.

Le port du **casque attaché** est obligatoire en ES (sous peine d'exclusion) et interdit sur les parcours de liaison (sous peine d'une amende de **25 €**).

Les **voitures de compétition de la catégorie 2** (carte de CTA rouge) ou immatriculées "Ancêtre" ("O") avec carte ROUGE de compétition sont acceptées.

### Equipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

**Rappel :** Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

### Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements" (Carton Jaune et Carton Rouge). A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des « Reconnaissances », pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show », pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

**Joindre à la demande d'engagement, la feuille des « Vérifications » spécifique.**

## TIMING

Lundi 13 aout 2018	Parution du règlement
Lundi 13 aout 2018	Date de début des engagements
Lundi 27 aout 2018	Date limite d'engagement pour les concurrents prioritaires.
Mercredi 12 septembre 2018	Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros
Jeudi 13 septembre 2018 à 19h	Attribution des numéros
Jeudi 13 septembre 2018 à 20h	Affichage de la liste des engagés
Samedi 15 septembre 2018 à 09h30	Ouverture de la permanence
à 10h	Ouverture des vérifications administratives
à 10h	Début des reconnaissances
à 12h	Ouverture des vérifications techniques
à 16h	Fermeture des vérifications administratives
à 18h	Fermeture des vérifications techniques
à 18h	Fin des reconnaissances
à 19h	Photo souvenir sur le circuit de Chimay
à 20h	Repas et remise des souvenirs à Couvin.
Dimanche 16 septembre 2018 à 6h	Début des reconnaissances
à 7h	Ouverture des V.A. et V.T. (complémentaires)
à 7h30	Fermeture des V.A. et V.T. (complémentaires)
à 7h30	Fin des reconnaissances
à 7h30	Affichage de la liste des voitures qualifiées
à 7h30	Ouverture du parc fermé
à 8h	Départ voiture n°1 pour le tronçon 1
à 11h.....	Départ voiture n°1 pour le tronçon 2
à 14h.....	Départ voiture n°1 pour le tronçon 3
à 17h.....	Départ voiture n°1 pour le tronçon 4
à 18h35...	Rentrée voiture n°1 au parc fermé.

30' après l'heure de rentrée effective de la dernière voiture: Affichage des résultats finaux

30' après l'heure de l'affichage des résultats finaux : Affichage des résultats OFFICIALES

30' après l'heure de l'officialisation du classement final : Proclamation des résultats (Maximum à 22h00)

## DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course :	Alain Jauquet	Lic. ASAF : 296
Directeur de Course adjoint :	Steve Jauquet	Lic. ASAF : 301
Directeur de Sécurité :	Laurent Deleersnijder	Lic. ASAF : 360
Directeur de Sécurité adjoint :	Jean-Yves Roger	Lic. ASAF : 370
Secrétaire du meeting :	Didier Vanesse	Lic. ASAF : 356
Relations avec les concurrents :	Eric Keppens	Lic. ASAF : 230
Relations avec les concurrents Adjointe :	Katleen Ombelet	Lic. ASAF : 353

Service médical : crs

Ambulances : Paramedical	Nombre : 2	
Responsable du Parc Fermé :	Olivier Ternet	
Responsable de l'ES :	Louis Modave	Lic. ASAF : 653
Responsable équipe sécurité :	Frederic Gobeaux	Lic. CAS : 22206

## OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commissaires Sportifs,		
Président de Collège :	Geilenkirchen Noël	Lic. ASAF : 443
Membres :	Barthélémy José	Lic. ASAF : 922
Commissaires Techniques,		
Président de Collège :	DaelsDidier	Lic. ASAF : 944
CT	Rihoux D	Lic. ASAF : 813
CT	Derenne D	Lic. ASAF : 881
CT	Bernard A	Lic. ASAF : 965
CT	Libois D	Lic. ASAF : 330
CT stagiaire	Deneufbourg F	Lic. ASAF : 241
Secrétaire:	Deneufbourg P	Lic. ASAF : 226
Inspecteur Sécurité :	Limbourg Eddy	Lic. ASAF : 311

## PERMANENCE

### **Avant et après le meeting**

Christophe Jacob 19, rue de Falemprise, 5630 Silenrieux  
christophe@c-jacob.com +32 475 668470

### **Pendant le meeting**

VANESSE, Didier, rue Haute, 19 à 7040 Quévy-le -Petit

Tel +32 471 640160 et +32 496 936123

## TABLEAU D'AFFICHAGE

Situation exacte : Salle Couvin.com, Place du Général Piron, 6 à 5660 Couvin.

## ORGANISATION

### **Art. 1.- DEFINITION**

Les 15 et 16 septembre 2018, une épreuve dénommée "Escort Rally Special", ne comptant pour aucun championnat, sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Cette épreuve est réservée exclusivement aux Ford Escort MK1 et MK2 + quelques modèles de Ford Escort exceptionnels en catégorie DEMO, entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1992.

L'épreuve est <b>OPEN (ENPEA)</b>
-----------------------------------

### **Art. 2.- PARCOURS**

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale show d'une longueur de 25,6km (99,9% asphalte), et sur 20170 m de liaison, à parcourir 4 fois, soit au total 183,44 km, dont 102,76km d'ES.

La Division Histo-Démo prendra le départ après les concurrents des Divisions PH Classic et PH-SR.

### Art. 3.- ADMISSION DES VEHICULES

- L'épreuve accueillera uniquement les concurrents des Divisions PH Classic et PHS/R, uniquement sur Ford Escort MK1 ou MK2
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (Escort MK1 et MK2 + quelques modèles de Ford Escort exceptionnels entrés en production ou homologués avant le 31 décembre 1992).

### Art. 4.- NOMBRES MAXIMAUX D'ENGAGES

#### 4.1. DIVISIONS OBLIGATOIRES

**Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions PH Classic et PH S/R**

**ATTENTION :** Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **24** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent **parmi** les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes prioritaires aux termes de l'art. 5.2. du RPR ainsi que ceux qui étaient en règle d'acompte avant le 1er août sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 27 août 2018 à 20 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

#### 4.2. DIVISION FACULTATIVE

**Le nombre de participants est limité à 20 en ce qui concerne la Division Histo-Démo (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)**

**ATTENTION :** Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **4** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent **parmi** les 20 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

#### 4.3. REMARQUE IMPORTANTE

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à **140**

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus, soit : 140.**

### Art. 5.- A) ENGAGEMENT (Important : Voir Art. 9 du RSG)

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche des « **Vérfications** » adéquate et du formulaire "Photocopies des licences", devra parvenir :

- **par voie postale**, à l'adresse suivante :  
Boiteux Monique, Place de la Filature 6, 6500 Beaumont.  
N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

- **par engagement en ligne** : en cliquant sur ce lien  
<https://www.inscription-facile.com/form/GT3cUEHhEOcGTkjDhxWA>

**Pour, au plus tôt, le Lundi 6 août 2018, et, au plus tard, le Mercredi 12 septembre 2018.**

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le Mercredi 12 septembre 2018 à 16 heures (Attention aux délais bancaires).

**N° : BE52 0882 8390 1009 Intitulé : escort rally special**

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, si le nombre maximum d'engagés n'est pas atteint, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 15 septembre à 16 heures, moyennant le paiement d'une majoration de **35 €**. (Voir Règlement Sportif général, Art. 9.1.b)

Le montant de l'engagement est fixé à :

**-180 € pour toutes les divisions**

(un repas sur réservation préalable sera organisé le samedi soir au prix de **20€** par personne, voir bulletin d'inscription en annexe ou sur le formulaire d'inscription online. Des souvenirs seront offerts lors de ce repas).

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, (voir art. 5 du RTG).

## **B)ATTRIBUTION DES NUMEROS (Voir Art. 5 du RPRS)**

L'attribution des numéros aura lieu le jeudi 13 septembre à 20h. (Tél :0498762978)

La liste des engagés sera affichée sur la façade de la salle "couvin.com", le vendredi 14 septembre à 15h. Les divisions PH-Classic et PH-SR seront mélangées et les numéros de ces divisions seront attribués de **1 à 299** (un sticker distinctif sera apposé de part et d'autre des voitures de la Division S/R, à côté des numéros de portières); les numéros de la Division Histo-Démo, seront attribués à partir de **301**.

## **Art. 6.- ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS**

Situation du parc d'assistance :

Dans le centre de Couvin : Parking de la Poste, rue de la Goëtte

Grand Parking, rue de la Maladrerie.

Parking du cimetière, Rue du Parc Saint-Roch.

L'assistance se fera entre la sortie de l'ES et le Parc Fermé.

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de **25 €**.

Station à essence accessible durant l'épreuve : OUI

Octa+, rue de la Gare 16 à 5660 Couvin

## **Art. 7.- RECONNAISSANCES**

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le 15 septembre entre 10h et 18h et le 16 septembre entre 7h et 7h30

Les participants de la Division « Histo-Démo » y prendront également part.

**Lors des reconnaissances, le PORT DU CASQUE EST INTERDIT**

## **Art. 8.- PARC FERME**

Le parc fermé sera situé Place du Général Piron à 5660 Couvin.

Il sera accessible le 16 septembre à partir de 7h30 à l'heure indiquée sur la fiche des vérifications.

## **Art. 9.- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES**

Elles auront lieu le 15 septembre, entre 10h et 16h et le 16 septembre, entre 7h00 et 7h30 (pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille, sur autorisation du directeur de course).

Elles se dérouleront : Dans la salle "Couvin.com", place du Général Piron à 5660 Couvin.

**Documents à présenter :**

- Carte d'identité ;
- Permis de conduire ;
- Licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant **ou** "TP-L" (10€), "TP-B", "TP- A4" ou "TP-A3"(50 €), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF ;
- Licences RACB valides, d'un niveau suffisant pour solliciter le "TP-" (**obligatoire**) requis ;
- Eventuellement, attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un TP-A3 (50€) si nécessaire, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.

## **AVERTISSEMENTS IMPORTANTS**

**Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP-.." ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.**

**Ces licences et "TP"-.." étant STRICTEMENT réservés aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera qu'il entre dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.**

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", **à la condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

**N.B. :** Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère (pas de "TP-.." requis)**.

**Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou un Titre de Participation ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.**

**RAPPEL :** Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division Histo -Démo, DOIT avoir atteint l'âge de **18 ans**.

**Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

#### **Art. 10.- VERIFICATIONS TECHNIQUES**

Elles auront lieu le 15 septembre, entre 12H et 18H (les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront se présenter le jour même de l'épreuve, à l'heure fixée par celui-ci).

**Les voitures de TOUTES les Divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises.**

Elles se dérouleront à l'endroit choisi par l'organisateur et suivant le timing établi par lui.

Le timing de passage aux VT sera transmis au concurrent Lors du passage aux VA.

Lieu des éventuelles VT finales Rue du Bercet, à côté de la place du Général Piron.

#### **Art. 11.- DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT**

Si, lors de la compétition des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de boucle.

#### **Art. 12.- OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT**

Si, lors de la compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Rue du Bercet, à côté de la place du Général Piron.

#### **Art. 13.- PROCLAMATION DES RESULTATS**

La proclamation des résultats aura lieu dans la salle "Couvin.com", place du Général Piron à Couvin 30 minutes après l'officialisation des résultats, dans l'ordre décrit ci-dessous

**Coupes aux :**

- 1<sup>ère</sup> Dame du classement de la Division PH S/R
- 3 1<sup>ers</sup> de la Division PH S/R (pilotes et co-pilotes).
- 1<sup>ère</sup> Dame du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues).
- 3 1<sup>ers</sup> de chaque classe PH Classic (pilotes et co-pilotes).
- 3 1<sup>ers</sup> du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues -pilotes et co-pilotes).

#### **Art. 14.- DIVERS**

Plan "assistance": sera fourni aux vérifications administratives.

Programme : disponible dans la Salle "Couvin.com"

Restauration : dans les commerces avoisinants.

Logement : sur demande à [christophe@c-jacob.com](mailto:christophe@c-jacob.com)

#### **Art. 15. -LITIGES**

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

### **APPROBATION**

Le présent règlement a été approuvé par :

Eddy Limbourg - Lic. N° 311 en date du 08/08/2018. (CSAP Hainaut)

Bernard HAYEZ -Lic. N° 1, en date du 08/08/2018 (ASAF)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Eddy Limbourg Lic. N° 311, en date du 05/07/2018

<b>Club organisateur : Hainaut Motor Club</b>	<b>Date :15&amp;16 septembre 2018</b>	<b>N°</b>
<b>Epreuve : Escort Rally Special</b>		
<b>Bulletin d'inscription à renvoyer avant 12 septembre</b>		
A Monique Boiteux, place de la Filature, 4 6500 Beaumont Ou inscription ONLINE sur -> <a href="https://www.inscription-facile.com/form/GT3cUEHhEOcGTkjDhxWA">https://www.inscription-facile.com/form/GT3cUEHhEOcGTkjDhxWA</a>		

**C A S E S   R E S E R V E E S   A   L ' O R G A N I S A T I O N**

<b>Engagement reçu</b> le...../...../.....	<b>Paieement reçu</b> le...../...../.....	<b>DIVISION</b>		<b>ORDRE D'INSCRIPTION</b>
		<b>CLASSE</b>		

**PILOTE/CONDUITEUR** (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné(e),  
 Nom : ..... Prénom : ..... Homme / Femme  
 Si pseudonyme :« ..... »  
 Né(e) le : ..... Adresse : ..... n° : .....  
 Code postal : ..... Localité : .....

Accepte  n'accepte pas  
 d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : ..... E-mail : .....

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	.....								

**CO-PILOTE / PASSAGER** (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : ..... Prénom : ..... Homme / Femme  
 Si pseudonyme : « ..... »

Né(e) le : ..... Adresse : ..... n° : .....  
 Code postal : ..... Localité : .....

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : ..... E-mail : .....

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	.....								

**VEHICULE** : Marque : ..... Type : ..... Plaque n° : .....

Année de construction : ..... Châssis : ..... Cylindrée : .....cc

Compagnie d'assurance : ..... N° de police : .....

DIVISION	Division PH Classic	Classe 16	Classe 17	Classe 18	Min.
		Min. A4 (de 0 à 1600 cc)	Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)	A4 (+ de 2000 cc)	
	Division PH S/R	Toutes Cylindrées Min. A3 (Cylindrée non limitée si moteur/culasse d'origine – si pas, limitée à 3500cc)			
<b>CLASSES</b>	Division Histo/Démo	Toutes cylindrées - Licence minimale : R (VAS), L ou TP-L (Cylindrée non limité si moteur/culasse d'origine – si pas, limitée à 3500cc)			

**Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".**

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à ..... le ...../...../2018 [.....]

**(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")**

<i>Epreuve : Escort Rally Special</i> <i>Date : 15&amp;16 septembre 2018</i>	<b>N° :</b>
---	-------------

## VERIFICATIONS

### PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

<b>Nom :</b> ..... Si pseudonyme : « ..... »	<b>Signature:</b> .....	<b>Prénom :</b> .....	Homme / Femme <small>(*biffer la mention inutile)</small>
---	-------------------------	-----------------------	--

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>	.....	.....

### COPILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

<b>Nom :</b> ..... Si pseudonyme : « ..... »	<b>Signature:</b> .....	<b>Prénom :</b> .....	Homme / Femme <small>(*biffer la mention inutile)</small>
---	-------------------------	-----------------------	--

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>	.....	.....

### VOITURE \* (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....	.....	.....	.....CC	.....	.....

Compagnie d'assurance : .....		Police n° : .....
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies
Pare-brise feuilleté		Pneumatiques
Eclairage		Fixations des roues
Documents de bord		Fonctionnement des freins
Réservoir à essence		Anneaux de remorquage
Canalisation d'essence		Conformité de classe
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)
Ceintures de sécurité / Harnais		Autocollants ASAF
Batterie		Divers :
Extincteur		* <b>Passeport ASAF PH n°</b>
Appui-tête		EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Casque/ HANS		NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		<u>Commissaire Technique</u>
Publicités sur vitres		Nom/Cachet :
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence n°:
Ornement extérieur		Visa des vérifications administratives :
Echappement		
Protections des tuyauteries		
Sièges		

\* Renseignements d'identification à compléter par les participants avant le renvoi du document.

**Passage aux VT, le jour de l'épreuve : Dérogation préalable à obtenir de l'organisateur**

**Joindre votre palmarès SVP.**

<i>EPREUVE : Escort Rally Special</i> <i>Date : 15&amp;16 septembre 2018</i>	<b>N° :</b>
---	-------------

# VERIFICATIONS (Division Histo-Démo)

**Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.**

## PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Prénom :	Signature :
Si pseudonyme : « ..... »		

	ASAF	VAS	N° Licence	Type
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		

## COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Prénom :	Signature :
Si pseudonyme : « ..... »		

Province	ASAF	VAS	N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT   HT   LG   LX   NA <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	AN   LI   OV   VB   WV <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	.....	.....

Toutes cylindrées confondues - Licence minimale : R (VAS), L(ASAF) ou "TP-L"(ASAF)

## VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	1 <sup>ère</sup> Année de fabrication ou d'homologation FIA/ASN
.....	.....	.....	.....

Compagnie d'assurance : .....      Police n° : .....

### RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

Documents de bord	
Eclairage	
Ceintures de sécurité / Harnais	
Extincteur	
Casque	
Pneumatiques	
	<b>Divers :</b>
	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
	<b>Commissaire Technique</b>
	<b>Licence N° :</b>
	<b>Nom/Cachet :</b>
	<b>SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :</b>

# Escort Rally Special

Afin de passer un moment convivial entre passionnés de la Ford Escort, venez nous rejoindre avec vos amis au repas organisé pour vous le samedi 15 septembre 2018 à partir de 20h dans la salle de l'Internat Autonome Mixte de Couvin, rue Dessus de la Ville à 5660 Couvin.

Prix: 20€/personne.

## réservations :

-par e-mail: [christophe@c-jacob.com](mailto:christophe@c-jacob.com)

-par votre engagement online sur

<https://www.inscription-facile.com/form/GT3cUEHhEOcGTkjDhxWA>

-par courrier en remplissant le talon ci-dessous à joindre à votre formulaire d'engagement.

(avant le 10 septembre 2018, places limitées)

*In order to spend an enjoyable moment among Ford Escort enthusiasts, join us with your friends to the diner organized for you on Saturday, September 15th from 20:00 in the room of the Internat Autonome Mixte de Couvin, rue Dessus de la Ville at 5660 Couvin.*

*Price: 20€/person.*

## booking :

*-via e-mail: [christophe@c-jacob.com](mailto:christophe@c-jacob.com)*

*-via your online engagement on*

*<https://www.inscription-facile.com/form/GT3cUEHhEOcGTkjDhxWA>*

*-or by post, filling in the form below and attach it to your entry form.*

*(before 10th September 2018, limited number of seats available)*

Nom/Name: \_\_\_\_\_

Nombre de repas/number of meals: \_\_\_\_\_

N°

## Copies de vos licences "sportives" 2018

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

### Pilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2018

Placez ici la copie de votre licence face « photo »  
Exemple :

Exemple de licence sportive 2018. Le formulaire est divisé en sections : une bande bleue supérieure avec le mot 'PILOTE' en blanc ; une bande cyan avec le numéro 'LG 0000', la catégorie 'A4' et l'année '2018' ; un espace pour la photo (encadré vide) ; un champ 'NOM Prénom' avec des tirets pour le prénom et un champ 'Sexe : M' ; un champ 'Validité cardio : --/--' ; et une bande inférieure avec plusieurs logos (ASAF, VAS, etc.).

### Copilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2018

Placez ici la copie de votre licence face « photo »  
Exemple :

Exemple de licence sportive 2018. Le formulaire est divisé en sections : une bande bleue supérieure avec le mot 'PILOTE' en blanc ; une bande cyan avec le numéro 'LG 0000', la catégorie 'A4' et l'année '2018' ; un espace pour la photo (encadré vide) ; un champ 'NOM Prénom' avec des tirets pour le prénom et un champ 'Sexe : M' ; un champ 'Validité cardio : --/--' ; et une bande inférieure avec plusieurs logos (ASAF, VAS, etc.).

SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

### Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « **T.P.** » désirés ;
- Licences et autorisation\* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances :

.....

\* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.